

DROITS ET DEVOIRS DE L'ENTRAINEUR

LES DROITS

- 1 - Son droit d'être respecté par les enfants, les joueurs, les dirigeants, les parents, le club et sa structure*
- 2 - La reconnaissance de son travail liée à son investissement, ses qualifications et sa responsabilité dans sa mission*
- 3 - L'appui, le soutien et l'aide du club, des dirigeants et des parents*
- 4 - La formation continue dans sa tâche*
- 5 - Tout ce qui peut faciliter son travail*

LES DEVOIRS

- 1 - Veiller à la sécurité des joueurs*
- 2 - Laisser jouer les enfants sans leur crier dessus en permanence*
- 3 - Adhérer au projet sportif du club et s'engager à le mettre en œuvre*
- 4 - Être irréprochable pour ses partenaires : assiduité, moralité, ponctualité*
- 5- Être responsable de son groupe et de sa dynamique ne jamais laisser de joueur sur le côté*
- 6- Rester crédible et efficace dans son rôle pour être performant par la poursuite de sa formation*
- 7- Créer les conditions de sérénité, de cohésion du groupe, d'épanouissement des enfants et joueurs*
- 8- Donner la priorité aux situations jouées et le développement des habiletés à l'entraînement*
- 9- Connaître les actions de masse, de formation, de détections dans son département et sa ligue*
- 10 - Prendre connaissance des PV du district, département et de la ligue*
- 11- Participer activement au action, au travail collectif du club*